

## LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DES MODES D'ACCUEIL SUR LE FONCTIONNEMENT

### DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Une journée pour Connaître la réforme des modes d'accueil et envisager les incidences de cette réforme dans l'organisation et le fonctionnement des EAJE.



**MARSEILLE**  
**LYON**  
**MONTPELLIER**

13 décembre 2021

14 décembre 2021

11 janvier 2022

Horaires :

9h30 à 12h30 et 14h à 16h30



**90 euros**



**Géraldine CHAPURLAT**

Formatrice consultante, Juriste spécialisée dans le droit de la petite enfance



**Marie Hélène HURTIG**

Infirmière Puéricultrice, Formatrice petite enfance, Consultante

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :** Connaître la nouvelle réglementation des modes d'accueil collectifs de la petite enfance.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :** • Prendre la mesure des enjeux de la réforme des modes d'accueil de la petite enfance.

- Envisager les réajustements à mettre en place dans l'organisation et le fonctionnement des structures d'accueil collectif de la petite enfance.

**PUBLICS :** Équipe de direction des structures petite enfance, Coordinat.rices petite enfance, Professionnel.le.s Petite enfance, Élu.e.s Petite enfance.

**MÉTHODE :** Apports juridiques proposés par Géraldine CHAPURLAT sur le contenu de la réforme ; mise en perspective de ses implications pratiques sur le fonctionnement des structures présentée par Marie Hélène HURTIG.

**PRÉ REQUIS :** Aucun.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS ET DE LA SATISFACTION :** Envoi de questionnaires à l'issue de la formation.

### CONTENU DE LA JOURNÉE

*Introduction :* des clarifications réglementaires très attendues...et d'autres inattendues.

Les principales dispositions de la réforme applicables aux structures d'accueil collectives.

La réforme détaillée et expliquée pour comprendre ses enjeux.

Des missions nouvelles pour les structures d'accueil des jeunes enfants.

De nouvelles exigences en matière de composition des équipes : Alors que la réforme vient préciser les temps de travail des personnels diplômés, comment mettre en conformité les organigrammes existants ?

La réforme des modes d'accueil, une étape majeure dans le secteur de la petite enfance pour la prise en compte de la santé des enfants accueillis en EAJE et autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap :

- L'aide à la prise des médicaments en EAJE enfin encadrée
- Le référent santé et accueil inclusif
  - Son rôle spécifique
  - Comment organiser son temps de travail ?
  - Comment l'articuler avec les missions de direction et le temps de travail infirmier ? Comment les missions autour de l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap et les missions de prévention de la maltraitance pourront-elles être déployées ?

L'évolution du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement :

- Comment le projet éducatif va pouvoir être réécrit en s'appuyant sur le cadre national ?
- Quels sont les enjeux du projet social et de développement durable ?
- Comment écrire et donner du sens aux différents protocoles rendus obligatoires par la réforme ?

*Clôture de la journée :* Les mises en chantiers pour se mettre en conformité.



- MARSEILLE**      13 décembre 2021      Cité des métiers, 4 Rue des Consuls - 13002 Marseille
- LYON**              14 décembre 2021      Hôtel Ibis Lyon Part Dieu les Halles, 78, rue Bonnel - 69003 Lyon
- MONTPELLIER**    11 janvier 2022      Hôtel Ibis Montpellier Centre Polygone, 95 place Vauban, Bd d'Antigone - Montpellier

### PARTICIPANT

NOM .....

PRÉNOM .....

FONCTION .....

E-MAIL .....

DATE .....

Signature :

**NOM DE LA STRUCTURE:** .....

ADRESSE: .....

VILLE: .....

CODE POSTAL: .....

NOM DU CONTACT: .....

TEL: .....

E-MAIL: .....

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le coût de la formation est de **90 euros TTC**.

Toute inscription nécessite l'envoi du présent bulletin d'inscription par mail [contact@formaneo.org](mailto:contact@formaneo.org) accompagné du règlement ou d'un bon de commande pour les collectivités.

La présentation du présent document en amont de la formation auprès d'Uniformation peut permettre une demande de financement par le participant.